

Demande d'extension (septembre 2014-septembre 2015)

de l'accord de coopération interuniversitaire

entre l'Université Lille 1 et l'Ecole Supérieure Polytechnique de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

La demande d'extension porte plus précisément sur le 1^{er} avenant relatif au diplôme délocalisé en Commerce et Management des Affaires Internationales (Master 2^{ème} année CMAI) de la Faculté des sciences économiques et sociales et rappelé en annexe. Ce premier avenant porte sur la période allant jusqu'au 1^{er} septembre 2014 et la demande d'extension porte sur la période allant du 1^{er} septembre 2014 au 1^{er} septembre 2015. Un 3^{ème} avenant, relatif aux questions d'insertion professionnelle, a été ajouté en 2013 et cette demande d'extension le concerne également si sa date de validité s'achève en septembre 2014.

I – Rappel des objectifs de l'avenant à la convention

L'avenant à la convention arrive à échéance le 1^{er} septembre 2014. Il s'adresse aux étudiants du Master en Marketing et Management des Affaires Internationales de l'ESP de Dakar et vise à leur faire bénéficier du diplôme lillois dans les mêmes conditions d'exigence que les étudiants lillois. En effet, les besoins en formations de qualité dans le domaine du commerce et du management internationaux s'avèrent très importants. Le Sénégal constitue un pôle de commerce interafricain et un pays tourné vers les échanges extérieurs. La formation de cadres du commerce et du management international vise à fournir une main-d'oeuvre qualifiée à destination des entreprises, administrations nationales et internationales et organisations de la société civile.

II – Bilan des activités

1) Définition d'un programme de formation commun

L'ESP disposant d'un Master en Marketing et Management des Affaires Internationales, il a été décidé que le programme de ce Master serait adapté afin d'accueillir des cours délivrés par des enseignants issus du Master CMAI. Ces cours sont fortement représentatifs des spécificités du diplôme lillois et complètent efficacement le fond de cours dakarois.

Les cours effectués par des professeurs du master CMAI de Lille sont inscrits en gras (UE 5, UE 6 et UE 7)

Tableau 1. Programme de formation

Unité d'Enseignement	Eléments constitutifs	Cours	TD	ECTS
Semestre 3				30
Commerce International U.E 1	- Achat International, Distribution et animation des réseaux de vente	15 h	10 h	
	- Financement du commerce international	15 h	10 h	
	- Technique douanières des marchés	15 h	5 h	
	- Marketing international Approfondi	15 h	10 h	
	- Les enjeux de la mondialisation	10 h	5 h	
	Sous total UE 1	70 h	40 h	11
Droit et Commerce International U. E 2	- Droit international des Affaires	15 h	5 h	
	- Droit de la concurrence	15 h	5 h	
	Sous total UE 2	30 h	10 h	4
Outils de communication U.E.3	- Anglais des Affaires	10 h	10 h	
	- Espagnol	10 h	10 h	
	Sous total UE 3	20 h	20 h	4
Marketing U. E. 4	- Comportement du consommateur	20 h	10 h	
	- Marketing et gestion de la qualité	20 h	5 h	
	- Marketing des services	20 h	5 h	
	- Démographie prospective africaine	20 h	10 h	
	Sous total UE 4	80 h	30 h	11
Semestre 4				30
Intelligence du Monde U.E.5	- Le cycle du renseignement	25h		
	- Gouvernance mondiale : enjeux et stratégies	25h		
	Sous total UE 5	50 h		5
Management, négociation et communication U.E. 6	- Management de projet	25 h		
	- Communication et négociation	25 h		
	Sous total UE 6	50		5
Responsabilité sociale de l'entreprise UE 7	- Entreprise et développement durable (RSE)	25 h		
	- Logistique et développement durable	25 h		
	Sous total UE 7	50		5
Intervention UE 8	Avec les responsables pédagogiques, choix de l'une des formules suivantes :			
	- Rapport de Stage (4 mois de stage minimum) avec soutenance			
	- Mémoire de fin d'études avec soutenance* - Etude ou projet tuteuré avec soutenance*			
	Sous total UE 8			15
Total Général				60

*le mémoire est de nature plus théorique que ne l'est une étude

2) Bilan pédagogique

Entre 25 et 32 étudiants ont été formés chaque année durant 5 ans.

Tableau 2. Effectifs des promotions MMAI/CMAI 2008-2013

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	TOTAL
EFFECTIF	25	29	28	29	32	148
Nombre Admis	25	26	26	27	31	135
Taux de réussite	100%	89,70%	92,86%	93%	96,7%	91%
Nationalité	3	8	10	6	7	34
Sénégalaise	22	21	16	22	23	104
Admis	100%	61%	85,70%	91%	96%	77%
Etrangère	3	8	12	7	9	34
Admis	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Si l'on considère la nationalité des étudiants, on constate une ouverture de la formation à d'autres pays du continent africain francophone. L'attractivité régionale est confirmée.

Tableau 3. Nationalité des étudiants.

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	Cumul
Cameroun	1				2	3
Maroc		2				2
Mali		1				1
Togo		2	1			3
Cote d'Ivoire-RCI			1	1		2
Mauritanie			1	1		2
Niger			1		1	1
Nigéria						1
Tchad			1	1		2
Congo Brazza			1		1	2
Djibouti			1			1
Comores					1	1
France				1		1
Suisse					1	1
Burkina	1					1
Gabon		3		2	1	6
RDC	1					1
Benin			3	1		4
TOTAL	3	8	10	6	7	34

Les intervenants lillois encadrent chaque année des mémoires, projets et rapports de stage (UE 8) en lien avec leurs domaines de compétences : e-business, management de projet, négociation internationale, intelligence économique, logistique durable, responsabilité sociale d'entreprise et développement durable.

3) Présentation des autres activités réalisées

La coopération entre l'équipe de Lille et l'équipe de Dakar autour du diplôme a engendré d'autres volets de coopération, comme il était prévu dans la convention générale. En particulier :

i) Coopération de recherche.

Des coopérations de recherche se sont établies autour de la thématique de la responsabilité sociale des entreprises et du développement durable, elles se sont notamment concrétisées par :

- La direction de mémoires des étudiants du CMAI Dakar sur cette thématique
- L'accueil d'un enseignant chercheur de l'ESP (Ndiaga Ndiaye) à l'université Lille 1 en juin 2012 et la participation de ce chercheur au séminaire « La responsabilité sociale des entreprises dans les pays pauvres » organisé dans le cadre de l'ANR « Responsabilité sociale et transition institutionnelle » (dirigée par Nicolas Postel). Titre de l'intervention de Ndiaga Ndiaye : « Le rôle des syndicats dans les pratiques RSE de la Sonatel (Sénégal) ».
- L'acceptation de la communication de trois enseignants chercheurs de l'ESP (Fatou Diop, Serge Simen, Bassirou Tidjani) au colloque de l'European Society for Ecological Economics (ESEE) tenu à Lille 1 en juin 2013. Titre de la communication : « Les spécificités de la RSE dans les pays du Sud : perception de l'engagement sociétal des TPME au Sénégal ».
- La présentation d'une communication au colloque ESEE par Bruno Boidin sous le titre « La responsabilité sociale d'entreprise est-elle compatible avec les configurations institutionnelles dans les pays du Sud ? L'exemple du Sénégal » (papier en cours de lecture dans une revue scientifique).
- Des articles en commun en cours de rédaction (B. Boidin/S. Simen. F. Diop).

ii) Innovations et coopération pédagogiques

L'innovation et la coopération pédagogique ont été expérimentées à travers notamment deux initiatives :

- Création d'une formation en e-business au sein de l'ESP avec l'appui pédagogique d'Olivier Sirven, intervenant lillois en « project management » et responsable du Master de Lille 1 en Global e-business
- Création d'un cours en e-learning par Martine Berthelot, intervenante lilloise en « logistique et développement durable ». Ce cours a été dispensé en e-learning au cours des années 2011-2012 et 2012-2013. Il s'appuie sur les outils de la plateforme moodle, ceux du service multimedia de l'ESP pour la partie « visioconférence » et sur l'appui comme assistant pédagogique local d'un jeune diplômé du CMAI Dakar, également enseignant à l'ESP.

Ces réalisations participent à l'élargissement de l'offre de formation de l'ESP tout en constituant des supports d'innovation pour les équipes pédagogiques de l'Université Lille 1.

iii) Entrepreneuriat et appui à l'insertion professionnelle

Dans le prolongement de son enseignement en intelligence économique dispensé dans le cadre de la convention, Franck Tognini, intervenant lillois, a développé un module supplémentaire à destination des étudiants de Dakar. Ce module est tourné vers l'entrepreneuriat et la valorisation des compétences à des fins d'insertion professionnelle. Le dernier exemple en date de cette initiative est l'accueil par Inotep, pôle BTP du Nord-Pas de Calais, d'une délégation sénégalaise dans le cadre du « Cluster Sénégal » du 9 au 16 février 2014. Le « Cluster Sénégal » est un programme innovant de coopération entre les entreprises du Nord et du Sénégal. Au-delà d'une simple mission de rapprochement entre entreprises françaises et sénégalaises, les principaux objectifs de Cluster Sénégal sont soit de développer l'emploi au Sénégal par des Sénégalais soit de favoriser la création d'entreprise par des Sénégalais. Dans les deux cas, les bénéficiaires des actions sont les étudiants de l'ESP.

Cofinancé intégralement par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et Inotep, le Cluster Sénégal s'inscrit dans une démarche innovante tant au niveau de l'insertion professionnelle des étudiants qu'en matière de partenariats entre les sphères économiques et universitaires. Il offre dans le même temps des emplois et stages à des étudiants à Lille et Dakar dans le cadre du secrétariat permanent.

III – Perspectives dans lesquelles s’inscrit la demande d’extension

La demande d’extension de convention d’un an s’inscrit dans la perspective d’un projet de nouvel accord de coopération à compter de septembre 2015. En effet, la période d’habilitation des diplômés actuels de Lille 1 se termine à cette date et il apparaît judicieux d’achever la convention en cours à cette même date.

La demande d’extension de la convention a fait l’objet d’une réunion, lors d’une visite à Lille du responsable sénégalais du CMAI Dakar, Mamadou Diong, accompagné du responsable lillois du CMAI Dakar, Bruno Boidin, au Président d’Université et au Vice Président à la formation de l’Université de Lille 1, Philippe Rollet et Salah Maouche, en octobre 2013. Suite à cette réunion, le recrutement d’une nouvelle promotion du CMAI Dakar a été lancé. La demande d’extension concerne donc la promotion 2014-2015 du CMAI Dakar.

Cette demande d’extension est formulée dans le même temps qu’une réflexion est conduite par les responsables pédagogiques de Lille 1 et de l’ESP sur les modalités d’une nouvelle convention qui apparaît pertinente aux deux parties. Ce projet de nouvelle convention est fondé sur les arguments suivants :

- 1) L’Université Lille 1 peut devenir une université de référence pour la coopération interuniversitaire franco-africaine voire européo-africaine. Le Sénégal et plus largement l’Afrique constituent un champ de coopération historique de la France. L’Afrique est un continent à fort potentiel de croissance économique et de demande de formations en économie et management. Les besoins sont énormes et la création de multiples écoles privées de formation en économie et management à Dakar ne permet pas de garantir l’excellence pédagogique. La montée en puissance et l’activisme croissant des pays émergents et des Etats-Unis en Afrique témoignent de la forte attractivité de ce continent et ne devraient pas laisser les universités françaises renoncer à leurs liens historiques avec l’Afrique francophone. Une communauté de pratiques universitaires s’est tissée depuis de nombreuses années et s’est appuyée sur l’histoire commune ainsi que sur la promotion de la francophonie (à laquelle l’ancien Président sénégalais Abou Diouf contribue en tant que secrétaire général à la Francophonie). Les points de convergence entre enseignants chercheurs sénégalais et français résultent d’une culture critique et scientifique commune qui a contribué et contribue, dans le cadre du CMAI Dakar, à former des générations d’étudiants à l’exigence intellectuelle nécessaire à leur contribution au développement de leur pays. Le développement des échanges entre nos deux institutions contribue également à entretenir et à développer les échanges économiques franco-sénégalais.

2) Le développement de nouveaux volets de coopération depuis la signature de l'avenant à la convention (recherche, pédagogie, insertion et entrepreneuriat) nous semble constituer une étape intermédiaire d'un processus gagnant-gagnant à structurer. Du côté sénégalais, l'élargissement et la professionnalisation de l'offre de formation, les outils d'ingénierie pédagogique et d'insertion, l'appui à la recherche constituent des enjeux majeurs. Du côté lillois, le renforcement de la coopération avec Dakar est un levier :

- De mise en pratique et d'amélioration des outils pédagogiques (ex. du e-learning)
- D'amélioration des contenus pédagogiques des enseignants par l'application des concepts et méthodes à des terrains variés
- De renforcement des activités de recherche (voir *supra*)
- De rayonnement à l'international, dans des régions du monde à fort potentiel et en cours d'adaptation de leurs cursus aux normes internationales. De ce point de vue la coopération constitue un investissement de long terme qui anticipe la position de l'Afrique dans les décennies futures.

Un enjeu important du projet de nouvelle convention est l'atteinte d'une relation équilibrée entre Lille 1 et l'ESP. Cet équilibre peut être obtenu de différentes façons : double diplôme ou maintien d'un diplôme délocalisé avec contreparties en termes de contribution des enseignants chercheurs de l'ESP aux programmes de formation et aux équipes de recherche lilloises, etc. Afin que cette réflexion puisse déboucher sur des propositions concrètes à moyen terme, la demande formulée est celle d'une extension de l'avenant en l'état qui permettra de maintenir la coopération selon les termes actuels jusqu'en septembre 2015.

Bruno Boidin (Université Lille 1)/Mamadou Diong (ESP-UCAD)

Responsables du Master CMAI Dakar

Le 11 février 2014

Annexe

Avenants à l'accord global de coopération entre

L'université des Sciences et Technologies de Lille (USTL/ Lille1) – France

et

**L'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
(UCAD)**

Le présent texte concerne les formations suivantes :

- Coté sénégalais : la mention de master « Sciences et Techniques de Gestion » et plus précisément l'option « Management des Affaires Internationales » de sa spécialité « Marketing et Management des Affaires Internationales ».
- Coté lillois : la spécialité « Commerce et Management des Affaires Internationales » de la mention de Master « Economie et Management Internationaux » deuxième année.

Préambule

La Faculté des Sciences Economiques et Sociales possède l'expérience d'une délocalisation de deux spécialités de master réalisée au sein d'un centre de formation professionnelle. Entre 2003 et 2008, 4 promotions d'étudiants africains en spécialité MLIT (Management Logistique et Ingénierie Transport) du Master « Economie et Management des Entreprises » et en spécialité CMAI (Commerce et management des Affaires Internationales) du master « Economie et Management Internationaux » ont bénéficié des diplômes lillois dans les mêmes conditions que les étudiants lillois.

Parce que les besoins de formation dans le domaine international sont avérés parmi la jeunesse sénégalaise et plus généralement parmi celle de l'Ouest africain la Faculté souhaite continuer à offrir aux étudiants africains l'opportunité d'accéder à ces diplômes sur place. Conformément à la Charte de délocalisation de l'USTL elle préfère conventionner avec un établissement universitaire. Elle a saisi l'opportunité d'une rencontre avec des responsables du département de gestion de l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP) appartenant à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar qui a conduit à l'accord global de coopération signé simultanément à cet avenant.

Le Master « Sciences et Techniques de Gestion » de l'ESP de Dakar est habilité par le Ministère sénégalais de l'Enseignement Supérieur représenté par l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar

Le master Economie et Management Internationaux de l'USTL est un diplôme national habilité par le Ministère de l'Education nationale pour la période 2010-2013.

1^{er} avenant

Réglant l'organisation d'une attribution conjointe, à compter de l'année académique 2008-2009 des masters CMAI et MMAI (option Management des Affaires Internationales)

Article 1 – définition d'un programme d'enseignement commun

Le programme d'enseignement du MMAI, option « Management des Affaires Internationales » est modifié de manière à intégrer des cours délivrés par des enseignants issus du CMAI. Ces cours sont fortement représentatifs du diplôme lillois et complètent efficacement le fond de cours dakarois.

Les cours effectués par des professeurs du master CMAI sont inscrits en gras (UE 5, UE 6 et UE 7)

Unité d'Enseignement	Eléments constitutifs	Cours	TD	ECTS
Semestre 3				30
Commerce International U.E 1	- Achat International, Distribution et animation des réseaux de vente - Financement du commerce international - Technique douanières des marchés - Marketing international Approfondi - Les enjeux de la mondialisation	15 h 15 h 15 h 15 h 10 h	10 h 10 h 5 h 10 h 5 h	
Sous total UE 1		70 h	40 h	11
Droit et Commerce International U. E 2	- Droit international des Affaires - Droit de la concurrence	15 h 15 h	5 h 5 h	
Sous total UE 2		30 h	10 h	4
Outils de communication U.E.3	- Anglais des Affaires - Espagnol	10 h 10 h	10 h 10 h	
Sous total UE 3		20 h	20 h	4
Marketing U. E. 4	- Comportement du consommateur - Marketing et gestion de la qualité - Marketing des services - Démographie prospective africaine	20 h 20 h 20 h 20 h	10 h 5 h 5 h 10 h	
Sous total UE 4		80 h	30 h	11
Semestre 4				30
Intelligence du Monde U.E.5	- Le cycle du renseignement - Gouvernance mondiale : enjeux et stratégies	25h 25h		
Sous total UE 5		50 h		5
Management, négociation et communication U.E. 6	- Management de projet - Communication et négociation	25 h 25 h		
Sous total UE 6		50		5
Responsabilité sociale de l'entreprise UE 7	- Entreprise et développement durable (RSE) - Logistique et développement durable	25 h 25 h		
Sous total UE 7		50		5
Intervention UE 8	Avec les responsables pédagogiques, choix de l'une des formules suivantes : - Rapport de Stage (4 mois de stage minimum) avec soutenance - Mémoire de fin d'études avec soutenance* - Etude ou projet tuteuré avec soutenance*			
Sous total UE 8				15
Total Général				60

*le mémoire est de nature plus théorique que ne l'est une étude

Article 2 - Règles pédagogiques et administratives

Ces règles doivent faire l'objet d'une brochure communiquée aux étudiants en début de scolarité.

2.1 Règles d'admission en programme ouvrant à l'attribution des deux diplômes

- Les effectifs de la spécialité « Commerce et Management des Affaires Internationales » sont de l'ordre de la quarantaine d'étudiants. Un minimum de 25 étudiants est requis pour que le dispositif décrit dans le présent avenant soit mis en œuvre.
- Sélection sur dossier et entretiens menée en collaboration avec le directeur des études du CMAI et les enseignants de l'ESP.
- Le flux normal d'étudiants entrant provient des effectifs du master 1 dakarois «Marketing et Management des Affaires Internationales ». Cependant d'autres étudiants, provenant d'autres masters 1 peuvent être admis. Il peut s'agir notamment d'étudiants africains ayant adressé leur candidature au master CMAI, à Lille.
- Composition du dossier inspiré du modèle lillois pour ce qui concerne les différentes rubriques et champs d'informations requises.

2.2 Inscriptions

- Pour pouvoir obtenir le master français, les étudiants scolarisés à l'ESP doivent, outre l'inscription prise à l'UCAD, être inscrits à l'USTL en y payant les droits de scolarité fixés chaque année universitaire par arrêté du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Préalablement ils doivent se soumettre à une procédure de validation de leur master 1 ou équivalent en soumettant un dossier ad hoc fourni par l'USTL. Les responsables de l'ESP surveilleront la procédure d'établissement de ces dossiers et le respect des délais accordés par l'administration de la scolarité de l'USTL.
- Les responsables de l'ESP se feront également transmettre les dossiers d'inscription destinés à leurs étudiants. Ils veilleront à ce que ceux-ci soient correctement et intégralement remplis avant de les renvoyer groupés au secrétariat du master lillois.
- Le directeur du département de gestion de l'ESP acquittera en une seule fois et avant le 30 novembre de chaque année, auprès de l'agent comptable de l'Université Lille1, le montant global des droits d'inscription à payer sur production d'une facture établie par le service financier de la Faculté.

2.3 Déroulement de la scolarité

- La rentrée dakaroise a lieu fin octobre
- Un planning global de l'ensemble des enseignements sera déterminé au plus tard en septembre

- Les missions des enseignants lillois seront accomplies dans des périodes déterminées conjointement en tenant compte des contraintes des intéressés. Bien que comptés entièrement au titre du second semestre, les enseignements donnés par des professeurs lillois peuvent être, si nécessaire, effectués en cours de premier semestre.
- En cas d'empêchement réel le cours sera remplacé par un travail personnel d'une valeur en heure de travail (VHT) équivalente. C'est le directeur des études lillois qui décidera et organisera cette solution destinée à n'être qu'exceptionnelle et palliative.
- Une présence significative d'enseignants lillois se manifeste au niveau de la correction des rapports de stage et des études ou mémoires pouvant s'y substituer. Dans ces derniers cas, leur présence à l'occasion des soutenances est nécessaire. Cependant, les soutenances peuvent également être réalisées au moyen du système de visioconférence ce qui permet de réduire les déplacements et ainsi les frais supportés par l'ESP.

2.4 Contenu spécifique de la scolarité

- Outre ses dimensions universitaires traditionnelles, la coopération conduisant au présent système de double attribution de diplôme est destinée à développer les rapports d'affaires entre le Sénégal et l'Afrique d'une part et la France et l'Europe d'autre part.
- Cette ambition doit conduire les étudiants à privilégier -dans leur choix de stage ou de projet ou de mémoire et plus généralement dans l'ensemble de leurs travaux- des thèmes impliquant la France et l'Europe au travers de leurs firmes, marchés ou plus généralement de leurs sociétés. La validation de cette condition d'obtention du CMAI sera contrôlée et sanctionnée par le directeur des études du CMAI.
- Pareillement les enseignants seront soucieux d'illustrer leurs interventions de manière à toujours situer les rapports euro-africains au regard des problématiques abordées.

2.5 Déroulement des examens

- Pour l'ensemble des enseignements la forme adoptée pour le contrôle des connaissances devra être approuvée par le directeur des études lillois.
- Les épreuves sont organisées sous la responsabilité du directeur du département gestion et du directeur des études du master de l'ESP. Un soin particulier sera apporté à la transmission des sujets et au maintien de leur confidentialité.
- Correction effectuées par les titulaires de cours :
 - Pour les cours des Professeurs appartenant à l'ESP un échantillon de copies sera transmis à Lille pour avis des professeurs lillois correspondants
 - Lillois : copies photocopiées et gardées à Dakar, originaux transmis à Lille, au secrétariat du CMAI, par courrier rapide.

2.6 Notation et jurys

- Les ECTS représentent pour chaque unité d'enseignement la charge de travail étudiante qui cumule les heures d'enseignement et les heures de travail personnel.
- L'ensemble de la notation est exprimé sur 20. Des échanges seront menés entre enseignants lillois et enseignants africains pour harmoniser l'évaluation des copies et des travaux.
- Les ECTS constituent le système de pondération. Si les exigences en travail global d'un ou de plusieurs enseignements évoluaient, les ECTS seraient à redéfinir.
- Les masters étant semestrialisés, le contrôle des connaissances est organisé semestre par semestre.
- Les étudiants ajournés ont droit à des épreuves de rattrapage organisées à la fin du semestre 4
- Le jury du semestre 3 (cours entièrement dakarois) sont tenus à Dakar sous la direction du responsable sénégalais en tenant informé le responsable lillois.
- Le jury du semestre 4 sont tenus soit à Dakar, soit à Lille sous la présidence du directeur des études lillois.
- Les semestres ne sont pas compensables i.e. qu'il faut avoir la moyenne dans chacun d'entre eux pour obtenir son année.
- Pour obtenir le diplôme français, outre la moyenne générale, il faut avoir eu la moyenne sur l'ensemble des 15 ECTS correspondant aux cours donnés par des lillois.

Article 3 - Conditions financières

- Un enseignement de qualité est permis à l'ESP par la possibilité dérogatoire à l'égard de la réglementation de l'UCAD de sélectionner ses étudiants ainsi que d'exiger d'eux des droits de scolarités spécifiques.
- S'agissant de ses interventions le CMAI lillois prend en charge 150 heures de cours annuelles d'enseignement en rémunérant directement les intervenants lillois selon les mêmes conditions que s'ils intervenaient à Lille1.

- L'ensemble des autres frais est à la charge de l'ESP : enseignements donnés par des professeurs locaux et tout ce qui s'y rattache, frais de mission des professeurs lillois (cours, soutenances, jurys). Les frais selon leur nature concernent :
 - Le transport de Lille à Dakar (TGV+Avion, aller-retour)
 - L'Hébergement du missionnaire en pension complète
 - Les frais de déplacement du lieu d'hébergement à l'ESP
 - Frais divers (taxi...).
 - Les soutenances seront facturées chaque année à l'ESP par la faculté pour un montant horaire identique à celui pratiqué à la Faculté. Soit, en 2010, 1hTD par soutenance pour un montant de 40,70€ (taux fixé par arrêté du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).
- L'ESP s'engage à pratiquer des droits d'inscription raisonnables de manière à équilibrer financièrement le dispositif pédagogique et de coopération.
- La transparence financière la plus réelle s'applique au programme concerné et les responsables de l'ESP communiquent chaque année à leurs partenaires lillois le bilan exhaustif de l'ensemble des recettes et dépenses attachées à leur action commune.
- La contribution du master lillois sous forme d'heures d'enseignement est reconductible année après année, pour la durée de la convention.

Cet avenant ainsi que l'accord de coopération interuniversitaire arriveront à échéance le 01/09/2014.

La date de signature ci-dessous par le Professeur Philippe ROLLET, Président de l'Université des Sciences et Technologies de Lille, et le Professeur Saliou NDIAYE, Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, ne concerne que des ajustements apportés après accord des deux parties concernées. .

**Fait à : Villeneuve d'ascq
Date : 11 novembre 2010**

**Professeur
Philippe ROLLET**

**Président de l'Université
des Sciences et Technologies de Lille
France**

**Fait à : Dakar
Date :**

**Professeur
Saliou NDIAYE**

**Recteur, Président de l'Assemblée
Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Sénégal**